

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°40 - 2022 relative à l'élection de membres de la commission des statuts

Vu l'article 5 du règlement intérieur de l'URCA,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne déclare élus à la commission des statuts :

Collège « Etudiants » : (3 sièges)

- Justin DEBEVE
- Zolamba RUSTIQUE
- Victor DE MASIN

Collège « BIATSS » : (1 siège)

- Marie FERREAU (16 voix)

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Délibération adoptée



Visa du Président
Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022